

Conseil municipal | Séance du 6 juillet 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-07-06-20 | Plaine de la Houssière - Orientations
d'aménagement et demandes de soutiens
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseiller-es en exercice : 35

Nombre de conseiller-es présent-es à l'ouverture de la séance : 25

Date de convocation : 30 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le 06 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysé, Maire.

Etaient présent-es :

Monsieur Joachim Moysé, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Mour, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Madame Carolanne Langlois, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérueu, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur.

Etaient excusé-es avec pouvoir :

Madame Léa Pawelski donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Catherine Olivier donne pouvoir à Madame Alia Cheikh, Madame Najia Atif donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur José Gonçalves donne pouvoir à Monsieur Jocelyn Chéron, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérueu.

Etaient excusé-es :

Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Secrétaire de séance :

Madame Karine Pégon

Exposé des motifs :

L'aménagement de la plaine de la Houssière fait partie des actions inscrites au projet du mandat municipal.

Cet espace végétal d'environ 12 000 m², propriété de la commune, est utilisé aujourd'hui par les habitants et acteurs de la ville pour des moments récréatifs et conviviaux, principalement autour du jardin partagé géré par l'Association du centre social de la Houssière (ACSH) et les habitants du quartier.

Mais la plaine accueille également d'autres usages, moins vertueux... Le projet d'aménagement devra permettre de conforter et de renforcer les fonctions favorables au mieux vivre ensemble, à la promotion des activités physiques, à la préservation de la biodiversité et à la sensibilisation au développement durable et visera à limiter les nuisances actuelles.

Afin de mettre en débat les orientations et de nourrir la réflexion, une démarche de concertation a été engagée et le dialogue avec les habitants et acteurs locaux a permis de dégager quelques lignes de forces qui vont guider les choix d'aménagement, qui sont eux-mêmes contraints par la présence de nombreux réseaux aériens et souterrains.

Les invariants sont donc les suivants : la plaine restera un espace ouvert, accessible à toutes et à tous, en permanence. Des dispositifs seront néanmoins déployés pour empêcher, autant que possible, l'intrusion des véhicules motorisés (sauf secours ou interventions techniques).

Elle accueillera un verger, en accès libre, qui sera composé de 50 à 100 arbres. Des cheminements piétons et vélo seront réalisés en matériaux naturels et compatibles avec la volonté de préserver le caractère naturel de la plaine.

L'installation d'équipements (parcours santé, aire de jeux, espace pique-nique, terrain de pétanque...) est envisagée, mais de grands espaces resteront libres pour accueillir les manifestations municipales ou associatives (fêtes de quartiers ou autres).

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération n°2019-10-17-29 du Conseil municipal du 17 octobre 2019 adoptant la charte de l'arbre,

Considérant :

- La volonté de la Ville d'aménager la plaine de la Houssière pour répondre aux besoins des habitants,
- Le souhait de promouvoir et de conforter les usages favorables au mieux vivre ensemble et au développement durable,
- Les orientations travaillées lors des ateliers citoyens,

- La nécessité de solliciter les aides financières et techniques pour concrétiser les orientations validées par la collectivité,

Décide :

- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter toute aide financière ou technique au bénéfice de la réalisation de ce projet et à signer les conventions ou actes liés à ce même objectif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 32 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Karine Pégon

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 07/07/2023

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20230706-lmc131474-DE-1-1

Affiché ou notifié le 11 juillet 2023